



Accident du travail et pas de memdecin du travail

Par **LAFONT JEANYVES**, le **02/08/2017** à **14:59**

Bonjour, en arrêt maladie pour accident du travail une plaie sur-infecté sur l'index droit depuis le 2 mai 2017 mon état de santé ne s'améliore pas mon doigt restera dur et ne permet pas de reprendre mon travail mon médecin traitant me demande de voir le médecin du travail mais je n'en pas du fait que mon employeur ne cotise pas entreprise inconnu au niveau de la médecine du travail que puis faire pour voir un médecin du travail qui pourra constater mon état de santé.

merci pour la réponse.

Par **P.M.**, le **02/08/2017** à **15:02**

Bonjour,
Il faudrait que vous indiquiez la raison pour laquelle l'employeur refuse de vous communiquer les coordonnées du Médecin du Travail...

Par **docBEDEL**, le **10/08/2017** à **11:33**

Si votre employeur ne cotise pas à la médecine du travail, il est dans l'illégalité et vous cause un préjudice.

Vous pouvez contacter l'inspection du travail de votre département pour leur signaler.

Tout en respectant votre anonymat, ils mettront en demeure votre employeur d'adhérer à la médecine du travail.

Par **P.M.**, le **10/08/2017** à **11:39**

Bonjour,

Le sujet initial a été modifié après ma réponse...

L'Inspection du Travail ne se situe pas au niveau du département contrairement à la DIRECCTE mais dans un secteur plus proche en général...